

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : POZZO Maryvonne, pouvoir à COSSERON Claude.

Secrétaire : GILLES Christophe.

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas utiliser son DPU pour les parcelles AN 114- AC 116 - AK 147- AS 167- AE 534.
- Décide de ne pas augmenter le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2011.
- Accepte de verser la somme de 118.96 € pour le gardiennage de l'église en 2010.
- Prend connaissance du rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.
- Emet un avis favorable à l'enfouissement du réseau Télécom suite au projet de renforcement du réseau basse tension au lieu dit allée des Roses pour un coût d'environ 7 500.00 € pour la commune, l'autre moitié étant financée par l'ASA
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Poste pour la pose de boîtes à lettres Sidex sur la commune.
- Décide d'étudier le renouvellement du contrat de maintenance avec la SARLEC avec effet au 1^{er} janvier 2011.
- Décide de louer le logement communal situé 8 rue des Myosotis à M. CARTIER Gilles du 1^{er} octobre 2010 au 29 juin 2011
- N'émet pas d'observations suite à l'enquête publique relative aux établissements de cultures marines.
- Prend connaissance de la dernière estimation prévisionnelle de l'architecte pour le projet de CLSH, décide de l'étudier et de reporter sa décision à la prochaine réunion de conseil.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 11 octobre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 11 octobre 2010.

Le Maire,
Thierry LOUIS